



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

## CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N°006/AONO/FECAFOOT/PDT/SG/DAF/22 DU **19 JAN 2022** RELATIF À LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE LA FECAFOOT EN ASSURANCE MALADIE POUR UNE PERIODE DE 12 MOIS.

#### 1. Objet de l'Appel d'offres

Soucieux du bien-être de ses collaborateurs, le Président de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) lance un Appel d'Offres National Ouvert en vue de sélectionner une compagnie d'assurance pour la couverture du personnel en assurance maladie.

#### 2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter concernent la couverture en assurance maladie du personnel de la FECAFOOT.

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

#### 3. Période d'exécution

Les prestations sus évoquées s'effectueront pour une période de 12 mois à compter de la signature du contrat.

#### 4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux compagnies d'assurances et/ou de courtage en assurance en règle et implantées au Cameroun.

#### 5. Coût prévisionnel

Sans Objet.

#### 6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, seront financées par le budget de la FECAFOOT, exercice 2022.

#### 7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Administrative et Financière de la FECAFOOT dès publication du présent Avis au Journal Des Marchés Publics et par voie d'affichage au siège de la FECAFOOT.

## 8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au siège de la FECAFOOT à Tsinga, dès publication du présent avis, sur présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) francs CFA** payable dans le compte bancaire de la FECAFOOT domicilié à ECOBANK N° 10029 - 26011 - 30830048266 – 40.

## 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme telles, devra parvenir sous plis scellés, à la Direction Administrative et Financière sise à son siège à Tsinga, à Yaoundé, au plus tard le ~~15~~ **15 FEV 2022** à **12 heures précises**, et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO)  
N°006/AONO/FECAFOOT/PDT/SG/DAF/22 DU ~~19~~ **19 JAN 2022** 2022 RELATIF À LA  
COUVERTURE DU PERSONNEL DE LA FECAFOOT EN ASSURANCE MALADIE POUR  
UNE PERIODE DE 12 MOIS.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

## 10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier agréé par le MINFI d'un montant de **quatre cent soixante mille francs (460 000)** valable pendant soixante (60) jours au-delà de la date de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises, devront impérativement être produites en originaux, ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du RPAO. Chaque soumissionnaire présentera un dossier administratif unique, une offre technique et une offre financière.

Les pièces administratives devront obligatoirement être datées d'au plus trois mois précédant la date du dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre,

## 11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques aura lieu le **15 FEV 2022**, dans la salle de conférences de la FECAFOOT à partir de 14 heures, par la CIPM de la FECAFOOT, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des offres financières se fera après l'analyse des offres techniques par la même Commission à une date ultérieure. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## 12. Critères d'évaluation

L'évaluation sera faite sur la base des critères prédéfinis auxquels seront attribués les points de manière à atteindre la note globale de 100 points. Ces critères ont été groupés par rubriques ainsi qu'il suit :

### 11.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

- a. Absence d'agrément CIMA et MINFI ;
- b. Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- c. Absence de la caution de soumission ;
- d. Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- e. Non-respect du tarif minimum officiel obligatoire ;
- f. Absence d'une pièce de l'offre technique ou de l'offre financière ;
- g. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures à compter de la date du dépouillement ;
- h. N'avoir jamais réalisé au moins trois prestations avec satisfaction dans le domaine de l'assurance maladie au Cameroun ;
- i. Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- j. Absence d'une caution de soumission ;
- k. Absence de justificatif de validité de l'agrément en cours attesté par la direction des assurances du MINFI ;
- l. Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces ;
- m. Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- n. Absence d'état C4, C11 mettant en exergue une marge de solvabilité excédentaire pour les années 2018, 2019, 2020 ;
- o. Être placé sous surveillance permanente de la tutelle du fait d'une sanction de la CIMA, ou avoir fait l'objet d'une sanction de l'organe de contrôle sur les trois dernières années.

## 11.2. Critères essentiels

N°	Critères	Notation (Points)
01	Présentation de l'offre	03
02	Références du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq dernières années (joindre première et dernière page du marché)	20
03	Référence spécifique du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années	10
04	Description détaillée des garanties offertes	10
05	Modalité de mise en jeu de la garantie	12
06	Couverture de la marge de solvabilité	20
07	Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq dernières années	20
08	Traités de réassurance dans les branches similaires en cours de validité	05
Total		100

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

## 13. Méthode de sélection de l'Assureur

L'Assureur sera choisi selon la méthode du mieux disant pour l'assurance maladie.

## 14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 15. Attribution du marché

Pour l'établissement de la note globale des soumissionnaires, les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont : T = 70% et F = 30%

Après vérification de la conformité de la proposition des soumissionnaires, et si le montant TTC de la soumission rentre dans les disponibilités financières du projet, le marché sera attribué à l'offre ayant reçu la meilleure note globale.

Selon la formule

$$NG = \frac{70 \times \text{Note technique (Nt)} + 30 \times \text{Note Financière}}{100}$$

**16. Renseignements complémentaires et obtention du dossier de consultation (dc)**

Les renseignements complémentaires et l'obtention du Dossier de Consultation (DC) se feront auprès de la DAF de la **Fédération Camerounaise de Football** Yaoundé (République du Cameroun).

Téléphone : +237 657 10 37 81

+237 691 12 57 81

Adresse électronique : [djitta@fecafoot.org](mailto:djitta@fecafoot.org)

**17. Publication des résultats**

Le candidat retenu sera notifié par correspondance de Monsieur le Président de la Fédération Camerounaise de Football.

La FECAFOOT se réserve le droit d'annuler le présent Appel d'Offres.

Yaoundé, **19 JAN 2022**



**LE PRESIDENT**

**ETO'O FILS SAMUEL**

**Ampliations :**

- CIPM/FECAFOOT (pour information)
- Affichage (pour information)
- SOPECAM (pour publication)